

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLUTION DU 29 MARS 2023

- GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
 - Adoption du Règlement 3401-2023 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application.
-



EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Magog tenue le 29 mars 2023, lors de laquelle il y avait quorum.

La résolution suivante a été adoptée :

125-2023 Adoption du Règlement 3401-2023 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application

La mairesse indique que ce règlement a pour objet d'établir les tarifs d'électricité et les conditions de leur application à compter du 1er avril 2023.

La mairesse indique également que le règlement comporte les modifications suivantes par rapport au projet de règlement déposé lors de l'avis de motion, soit

- les formules de calcul qui n'apparaissaient pas au projet déposé ont été ajoutées;
- certains montants de la structure du tarif MA prévue à l'article 8.10 ont été modifiés.


IL EST proposé par la conseillère Nathalie Laporte

Que le Règlement 3401-2023 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Je soussignée, M^e Marie-Pierre Gauthier, greffière de la Ville de Magog, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est vrai.

À Magog, le 30 mars 2023.



Greffière – Ville de Magog

